



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial

pour le développement social et à la vingt-
quatrième session extraordinaire de l'Assemblée

générale : thème prioritaire : stratégies

d'élimination de la pauvreté visant à parvenir
à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par Disability Association of Tavana, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées

La constitution iranienne reconnaît à tous les Iraniens les mêmes droits, indépendamment de leur ethnie ou de leur affiliation tribale. Leur couleur de peau, leur race, leur langue et leurs autres attributs, quels qu'ils soient, ne sont pas considérés comme des avantages. Toute personne doit, de par son statut d'être humain, pouvoir jouir de droits spécifiques. Malheureusement, certaines sociétés non démocratiques (principalement des pays peu développés ou en développement) définissent ces droits comme des « avantages particuliers », que chacun est en droit d'ignorer, selon ses croyances.

Reconnaître les droits de l'homme et les respecter, en vue d'améliorer les conditions de vie des personnes vulnérables qui ont des besoins particuliers (notamment celles atteintes d'incapacités mentales ou physiques), est bien plus important. Cette question est d'une importance cruciale dans les pays en développement comme l'Iran. Dans ces sociétés, les personnes handicapées doivent malheureusement faire face à trois grands problèmes :

1. Du fait de leurs croyances religieuses, les gens éprouvent de la pitié et de la commisération pour les personnes handicapées. Il nous faut, pour résoudre ce problème, remodeler la culture du pays et changer la manière dont elles sont vues, notamment en changeant les attitudes du public, des familles et des équipes des centres éducatifs et de formation. Nous devons également faire en sorte de redonner de l'espoir aux personnes handicapées en les informant mieux au sujet de leurs droits et du concept du handicap.
2. Le manque d'information et de réglementations encadrant la fourniture de services aux personnes handicapées par les institutions gouvernementales, ainsi que la pauvreté culturelle de ces personnes et de leurs familles, finissent par les isoler et, immanquablement, par les exclure de la société.
3. La disponibilité des bâtiments et l'accès à ces derniers, l'amélioration des normes en la matière et la participation pleine et entière des personnes handicapées à la conception des infrastructures sont des sujets importants. Ils représentent un problème quotidien pour les personnes handicapées, dont certains des droits les plus essentiels sont pourtant celui de participer aux affaires sociales comme le reste de leurs concitoyens et celui de bénéficier des mêmes chances dans l'emploi.

Sur la base de cette réflexion, nous œuvrons depuis 1995 à mettre en lumière le rôle important que peuvent jouer les États pour ce qui est de concevoir des lois favorables aux personnes handicapées et de mettre en place des systèmes appropriés afin de renforcer leurs capacités. Nous avons en parallèle proposé une nouvelle définition du handicap, qui serait considéré non pas comme une incapacité mais plutôt comme une simple contrainte.

Disability Association of Tavana (DAT), une des organisations non gouvernementales les plus efficaces en Iran, fait tout son possible depuis 23 ans pour changer la façon dont la société iranienne aborde la question du handicap. Elle tient dûment compte des instruments internationaux signés par l'Iran (tels que la Convention relative aux droits des personnes handicapées), se concentre sur l'adaptation de l'esprit de ces textes à la situation dans le pays et pousse les membres

des corps législatifs et les membres de l'administration publique à défendre les droits des personnes handicapées.

Collecter, classifier et publier des règles et règlements nationales et internationales concernant les personnes handicapées, informer ces dernières sur leurs droits, suivre la mise en œuvre par le gouvernement des engagements qu'il a pris au sujet des droits des personnes handicapées et promouvoir ces droits sur les plans technique et législatif font partie des missions principales de DAT.

En tant que membre actif de la société civile iranienne et qu'organisation non gouvernementale apolitique, DAT s'oppose à ce que des personnes reçoivent la charité parce qu'elles souffrent d'un handicap. Tenant compte des besoins psychologiques et sociaux des personnes handicapées, DAT considère que leur faire l'aumône est en totale contradiction avec l'objectif de renforcer leurs capacités, car dans les faits, ces dons réduisent leur détermination – en particulier chez les enfants – et amoindrit leur estime de soi.

Nous sommes cependant d'avis que les gouvernements ont pour obligation de respecter les droits civiques que le droit national et international confère aux personnes handicapées, et de veiller à la bonne application des lois pertinentes.

Nous considérons également que les approches capitalistes inappropriées employées jusqu'ici ont exposé une partie considérable de la population mondiale à la pauvreté économique, culturelle et éducative. Dans ce système, une partie minime des détenteurs de capitaux sont considérés comme les maîtres du monde. C'est à cause de la popularité de ce mode de pensée que la majeure partie de la population mondiale a été affectée par le totalitarisme et le matérialisme et, en conséquence, souffert de la faim, de la pauvreté, du manque d'établissements de santé, etc.

Nous considérons que les capitaux reviennent à Dieu tout-puissant et que les détenteurs de capitaux, peu importe leurs croyances religieuses, ne sont que les agents de Dieu qui gèrent ce capital pour lui. Ils devraient prendre soin de la société dans laquelle ils vivent et utiliser leurs capitaux pour réaliser des objectifs sociaux. Nous considérons donc que le capitalisme divin est basé sur des croyances religieuses et sur des idéaux.

Sur la base de cette réflexion, nous concentrerons tous nos efforts jusqu'en 2020 aux objectifs suivants :

1. Fournir des outils pédagogiques et de formation aux enfants et jeunes adultes handicapés en vue de créer une synergie avec l'action du gouvernement pour pouvoir leur offrir des possibilités d'emploi appropriées.
2. Mettre en place, avec l'aide d'avocats, un mécanisme juridique visant à encourager le gouvernement à aider les entrepreneurs du secteur privé à créer des possibilités d'emploi pour les personnes handicapées.
3. Promouvoir des pratiques visant à mettre en place une nouvelle culture et à abattre les obstacles au niveau social qui empêchent les hommes et femmes handicapés de se marier.
4. Mettre à la disposition des personnes handicapées des solutions financières qui leur permettent de se faire soigner, de se marier et d'acheter un logement.

DAT soutient également les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre le racisme, la discrimination ethnique, la xénophobie et la

marginalisation des personnes handicapées, et a lancé des initiatives similaires en Iran.

Nous pensons que les efforts internationaux peuvent améliorer la compréhension et accélérer les changements culturels et comportementaux, afin que les personnes handicapées ou vulnérables puissent jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.

Nous pensons également que le développement durable peut améliorer le respect des droits de l'homme dans toutes les sociétés, y compris dans les pays peu développés ou en développement.

En tant que membres actifs de la société civile iranienne, nous demandons en conséquence aux organisations internationales d'accorder l'attention qu'il convient à la promotion du développement durable dans le monde, en particulier dans les pays peu développés ou en développement, et de déployer des efforts sérieux à cette fin. Cette question est d'une importance toute particulière pour l'Iran et d'autres pays du Moyen-Orient, qui sont aujourd'hui encore plus qu'hier exposés aux rivalités géopolitiques entre les grandes puissances mondiales.

Les bombardements et les attaques à l'arme chimique durant la guerre qui a opposé notre pays et l'Iraq dans les années 1980, qui a duré huit ans, ont ruiné la santé physique de nombreux Iraniens, qui ont développé des handicaps physiques ou mentaux. Malgré le fait que le conflit ait pris fin il y a 28 ans, des mines datant des années 1980 continuent de faire des victimes et de causer des handicaps physiques.

DAT est prêt à faire fi des relations entre les États de la région et à mener des activités conjointes avec d'autres organisations non gouvernementales aux niveaux régional et international afin de venir en aide aux personnes souffrant d'un handicap causé par les conflits actuels, tout particulièrement dans les pays frappés par la guerre.

Nous accueillons donc avec plaisir les diverses initiatives prises par l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin à l'escalade des tensions dans la région et au niveau international. Notre position est guidée par le fait que les personnes handicapées sont plus vulnérables que les autres dans les situations d'urgence ou d'affrontements militaires.

Nous recommandons également à la communauté internationale de mettre en place des échanges culturels entre personnes handicapées afin de promouvoir l'amélioration de la communication et des normes en matière de droits de l'homme. Nous sommes en faveur de ces initiatives pour les raisons suivantes :

1. Elles modifient la structure culturelle de la société et permettent de changer la façon dont elle considère le handicap.
2. Elles donnent de l'espoir aux personnes handicapées en les aidant à penser de façon positive et en les sensibilisant à la question de leurs droits sociaux et de leurs capacités.
3. Elles facilitent l'émergence de nouvelles idées, de nouvelles méthodes et de nouvelles avancées scientifiques et technologiques visant à maximiser le potentiel des personnes handicapées et à renforcer leurs capacités.

En conclusion, nous recommandons la création d'une alliance (ou d'une association) d'organisations non gouvernementales consacrées à la promotion des droits des personnes handicapées dans le monde. Cette alliance aurait la possibilité de mettre de côté les questions d'ordre politique et d'exprimer son opinion quant aux

pratiques et à la rhétorique belliqueuses, et de surveiller la condition des droits des personnes handicapées dans les pays peu développés ou en développement.

Nous espérons assister à l'avènement d'un monde sans frontières, dans lequel les personnes handicapées sont considérées comme des atouts précieux par la société.
